

N° 39 — L'an mil neuf cent **soixante quatre, le vingt-sept juin à douze heures, Nous, Arthur Gilles, Echevin délégué**

Officier de l'Etat-Civil de la Commune de Bressoux, après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 70, 74 et 75 du Code Civil, dressons l'Acte de Mariage contracté publiquement à la Maison Communale et dont la publication a été faite sans opposition à Bressoux **et Liège, de :**

**W a l l e n d o r f f**, Louis Jules, ouvrier régleur, ayant satisfait à ses obligations militaires, âgé de vingt-trois ans, né à Liège, le vingt et un novembre mil neuf cent quarante, domicilié à Liège depuis plus de six mois, actuellement, rue Rouleau 22, célibataire, fils majeur de Wallendorff Clément Joseph, ouvrier du bâtiment et de Henrion Marie Louise Antoinette, sans profession, domiciliés avec leur fils, ci-présents et consentants au mariage, et

**L e c l e r e q**, Laure Alfreda, ouvrière d'usine, âgée de vingt-trois ans, née à Lodelinsart, province de Hainaut, le trente et un mai mil neuf cent quarante et un, domiciliée à Bressoux depuis plus de six mois, actuellement rue Théodore Cuitte 57, célibataire, fille majeure de Leclereq Jean Adolphe, ouvrier tourneur, domicilié à Herstal et de Dhainaut Madeleine Célestine, sans profession, domiciliée avec sa fille, ci-présents et consentants au mariage.

Les contractants Nous ont déclaré, séparément, se prendre mutuellement pour mari et pour femme et. Nous avons prononcé, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage. Les époux Nous ont déclaré **ne pas avoir arrêté de conventions matrimoniales. Toutes les énonciations figurant ci-dessus sont établies conformément à la loi par des actes ou documents officiels annexés au présent acte.**

Acte dressé en présence de **Wallendorff Antoine Léopold, âgé de vingt-six ans, pontonnier, domicilié à Liège, frère de l'époux et de Alen Albert Cornélis, âgé de quarante cinq ans, domiciliée à Bressoux, ouvrier d'usine, connaissance des époux.**

Après lecture du présent acte et des pièces requises par la loi, dûment paraphées et annexées, Nous avons signé avec les comparants et les témoins.

*Wallendorff*      *Leclereq*      *Henrion*      *Alen Albert*      *Arthur Gilles*  
*C. Wallendorff*      *D'Hainaut*      *J. Gilles*